



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
Chrono

Un même sport,
Plusieurs disciplines,
une seule candidature.



63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Patrick POHIN

Vice-président de la F.F.S.B.

Responsable du secteur de l'arbitrage

à

Mmes, MM. les arbitres nationaux

Mmes, MM. les Présidents de CR/CS

Mmes, MM. les Présidents de CBD

Réf. : PP/XM/0322

Objet : Notes à Mmes, MM. les arbitres

Villeurbanne, le 9 novembre 2015

Mesdames, Messieurs,

La saison sportive a démarré pour tous, peut-être avez-vous déjà officié en traditionnel et ou en club. Afin de vous conforter dans votre mission vous trouverez ci-dessous des précisions sur certains points.

1. Cette saison, les arbitres internationaux et nationaux sont désignés pour arbitrer les matchs de clubs en Elite 1, Elite 2, National 1, Féminines Elite et Féminines National 1.

En conséquence, les arbitres de 1^{er} rang pour le National 2 seront désignés par le CBR, CS ou CBD compétent. Il en est de même par les concours Nationaux F3. Ils sont indemnisés par la FFSB.

2. Tir rapide en double

RTI Article 56 - C : « *en cas de mauvais passage du relais la première boule tirée sera annulée* »

La sanction est la même tout au long de l'épreuve.

Les coureurs ne sont pas obligés d'évoluer dans l'ordre indiqué sur la fiche de résultats.

3. Point de Précision

- Le mauvais positionnement d'un joueur peut être sanctionné par l'arbitre situé à la ligne pied de jeu ou par celui se trouvant dans la zone de jeu. La boule est annulée.

- L'arbitre ne doit pas gêner le joueur. Il se tient le long de la ligne latérale et s'avance suffisamment tôt une fois la boule lâchée, à l'intérieur du rectangle de la validité du but pour vérifier que la boule ne touche pas une boule obstacle.

- Le ramasseur de boules ne peut pas rentrer dans le rectangle central pendant l'action de jeu.

- Le positionnement du joueur ne permet pas de préparer le terrain avant de jouer sans franchir la ligne pied de jeu. Pour cette raison, il peut prendre sa boule dans le porte-boules, la poser au sol dans le cadre des 5 mètres, franchir la ligne de jeu, préparer son terrain dans la limite de la réglementation et revenir dans les 5 mètres pour jouer.

- Zone 4 : comme indiqué sur le schéma il s'agit de la largeur du terrain, le placement est libre.

4. RTI Art. 22 - Boule d'un autre joueur jouée par erreur

A la première erreur l'adversaire en effectue le remplacement en respectant la distance par rapport au but. L'arbitre donne un avertissement. En cas de récidive, l'adversaire appliquera la règle de l'avantage qu'après avoir remplacé la boule échangée par erreur.

5. Arrivée en retard de 2 équipes de la même poule

Après un retard de plus de 40 minutes, une mène à but non annulable et non perdable se jouera afin de déterminer le gagnant et le perdant pour la phase suivante.

6. Remplacement d'un joueur en cours de partie

Cela ne change en rien la règle des 45 secondes pour jouer une boule.

7. Obligation de jouer lorsque l'on pénètre dans le rectangle de jeu opposé

Si une équipe allait jouer indûment (elle a le point), la première fois elle ne sera pas obligée de jouer mais recevra un avertissement. En cas de récidive sa boule sera annulée.

8. Licence

Un joueur est autorisé à déposer son volet club dans une rencontre sportive et son volet traditionnel dans un concours si les deux compétitions se chevauchent dans le temps.

9. Point de catégorisation

Dans les concours Promotion et Propagande, ils ne sont plus attribués à la partie gagnée mais seulement à partir de la quatrième partie. Il faut donc avoir gagné trois parties pour comptabiliser son ou ses premiers points. Pour les compétitions officielles (clubs, concours nationaux, Super 16, qualificatifs), il n'y a pas de changement. Il faut renseigner les fiches d'inscription du nombre de parties gagnées. Les licences doivent toujours être déposées avant le début de la compétition.

10. Concours Nationaux

La redevance « mutualisation » (réglée par les équipes dans les frais d'engagement) est calculée sur le nombre d'équipes participantes. Il est important de renseigner la case correspondante sur les notes de frais.

11. Gestion des cartons, RS chapitre 5 - article 69

Carton blanc : avertissement verbal

Carton jaune : l'arbitre dispose d'un carton jaune qui lui permet d'avertir un joueur coupable d'une faute qui mérite avertissement, mais pas exclusion. En cas de récidive, le joueur peut écoper d'un 2^{ème} carton jaune qui équivaut à un carton rouge. L'arbitre doit impérativement justifier le carton jaune dans son rapport en expliquant brièvement les faits. Le carton jaune est associé à une amende de 50 €.

Carton rouge : il est synonyme d'exclusion immédiate et définitive de la compétition et de retrait de la licence (volet traditionnel et volet club le cas échéant). L'arbitre rédige un rapport d'incident circonstancié qui entraîne automatiquement la saisine du

conseil de discipline de 1^{ère} instance compétent. Le carton rouge est associé à une amende de 200 €.

Cas du remplacement du joueur exclu : Le joueur ayant reçu un carton rouge est immédiatement exclu. De ce fait, son remplacement est rendu impossible dans la partie en cours. Ce remplacement peut avoir lieu uniquement à partir de la partie suivante.

12. Article 69 bis

- Tabagisme : il est interdit de fumer et de vapoter sur tous les terrains boulistes.
- Téléphonie : l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pendant le déroulement des parties.
- En cas de comportement d'un joueur mettant en difficulté le déroulement de la partie, l'arbitre se réserve le droit d'exclure celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations sportives.

Pour Patrick POHIN,
La Secrétaire générale



Brigitte COCHARD